Case FRC 3243

# CORPS LÉGISLATIF.

## CONSEIL DES CINQ-CENTS.

EGALITÉ. LIBERTÉ.

# MESSAGE.

*Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif, du 17 nivôse, l'an V de la République française, une et indivisible.*

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-cents un message dont la teneur suit :

*Le Directoire exécutif, au conseil des Cinq-cents.*

Citoyens Représentans,

La plupart des états particuliers qui ont servi de base aux résultats généraux que le Directoire vous a adressés chaque quinzaine, en exécution de l'article IX de la

A

6 i 97

loi du 22 prairial dernier, étant incomplets et inexacts, il lui a paru nécessaire de prendre une mesure telle qu'elle pût le mettre à portée de vous offrir des bases plus certaines sur la situation des ventes des domaines nationaux faites sur soumissions, en exécution des lois du 28 ventôse et 6 floréal précédent.

Cette mesure a produit, de la part de soixante-quinze départemens, tout l'effet que le Directoire avoit le droit d'en attendre; douze seulement n'en ont point encore rempli l'objet.

L'état général qui est joint à ce message, et qui est formé de soixante-quinze états partiels adressés en exécution de la nouvelle mesure annoncée et parvenue au ministre des finances jusqu'au 15 du présent mois inclusivement, offre, en y ajoutant les résultats des états fournis antérieurement par les douze départemens qui n'ont point encore satisfait à cette nouvelle mesure, les résultats généraux suivans :

1°. 204,674 soumissions reçues jusqu'à l'époque de la promulgation de la loi du 20 fructidor dernier.

2°. 64,337 soumissions anéanties, soit par le tirage au sort, soit comme portant sur des objets non aliénables, soit par déchéances.

3°. 81,415 actes de ventes consommées.

4°. La somme de 532,609,607 francs 6 centimes, montant du prix de ces ventes.

5°. 111,298,604 francs 2 centimes, montant approximatif des objets soumissionnés dont les actes de ventes ne sont pas encore passés.

6°. Celle de 1,554,641,836 francs 25 centimes, montant des recouvremens effectués sur les objets compris dans les deux précédens articles.

7°. Celle de 285,006,680 francs 34 centimes, montant des sommes restituées par suite d'anéantissement de soumissions pour les causes énoncées en l'article ci-dessus.

Ces résultats, comparés avec ceux qui se trouvoient avoir été réunis au 30 frimaire dernier, offrent en augmentation les différences qui suivent :

1°. De 3,219 soumissions, reçues avant la promulgation de la loi du 20 fructidor.

THE NEWBERRY
LIBRARY

2°. De 13,388 soumissions anéanties par les causes précédemment expliquées.

3°. De 3,523 ventes consommées.

4°. De 19,544,346 francs 40 centimes montant du prix de ces ventes.

5°. De 17,627,378 francs 57 centim., montant approximatif des objets soumissionnés, et dont les actes de vente ne sont pas encore passés.

6°. De 129,912,826 francs 34 centimes, montant des couvremens effectués.

7°. Enfin, de 51,662,943 francs 3 centimes en sommes restituées.

Ces résultats, auxquels il doit être accordé plus de confiance qu'à ceux précédemment fournis, deviendront encore plus exacts et plus complets, lorsque les douze départemens en retard de satisfaire aux demandes qui leur ont été faites, se seront mis en règle, et si les autres continuent de suivre la marche qui leur a été tracée pour la formation des états qu'ils auront à dresser subséquemment.

*Le président du Directoire exécutif,*

*Signé,* P. BARRAS, *président.*

Par le Directoire exécutif :

*Le secrétaire-général, signé,* LAGARDE.

Pour copie conforme,

*Les représentans du peuple secrétaires du conseil des Cinq-cents,* RÉAL, ROGER, MARTIN, VILLERS, GAUTHIER (du Calvados).

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Frimaire, l'an V.